



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Cinquante-quatrième session du Conseil exécutif

UNESCO, Paris, 14 juin 2021 [Session en ligne]

DÉCISIONS ADOPTÉES

Décision EC-54/2 de la COI

Organisation de la session

Le Conseil exécutif,

I. Ordre du jour

Adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IOC/EC-54/2.1Doc.Prov ;

II. Rapporteur

Sur proposition du Portugal, appuyé par la Fédération de Russie,

Désigne M. A. Ramadas (Inde) Rapporteur de la présente session, pour aider le Président et le Secrétaire exécutif à élaborer le rapport de la session.

Décision EC-54/3.1 de la COI

I. Comités établis pour la durée de la session

Conformément à l'article 12 (2) du Règlement intérieur, le Conseil exécutif, en sa qualité de Comité directeur de l'Assemblée, recommande à celle-ci de constituer chacun des comités suivants :

- Comité financier : sous la présidence de M. Karim Hilmi (Maroc, Vice-président). Mme Ksenia Yvinec assure le secrétariat du Comité financier.
- Comité des résolutions : sous la présidence de M. Yutaka Michida (Japon). M. Julian Barbière assure le secrétariat du Comité des résolutions.
- Comité des candidatures : sous la présidence de M. Amr Morsy (Égypte). M. Salvatore Aricó assure le secrétariat du Comité des candidatures.

II. Groupes de travail créés pour la durée de la session

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire révisé de la 31^e session de l'Assemblée,

Sans préjuger de la décision de l'Assemblée et de son Président de créer un groupe de travail pour la durée de la session, le cas échéant, lors de l'examen d'un point de l'ordre du jour,

Recommande à l'Assemblée de ne pas créer de groupe de travail.

Décision EC-54/3.2 de la COI

Calendrier de la 31^e session de l'Assemblée et questions d'organisation

Le Conseil exécutif,

Prenant en considération les observations formulées par le Bureau, la nécessité de prévoir du temps, en plénière, pour les rapports des groupes de travail et des comités établis pour la session, ainsi que la venue programmée des orateurs invités,

Accepte le calendrier provisoire de la 31^e session de l'Assemblée tel qu'il figure dans le document IOC/A-31/2.1 Add.Rev., avec la modification ci-après :

- le vendredi 18 juin, intervertir la réunion du Comité financier (III) et celle du Comité des candidatures (III) ;

Tenant compte des contraintes financières et temporelles relatives à l'adoption du rapport de l'Assemblée en quatre langues au cours de la session,

Recommande d'adopter la partie narrative de son rapport en quatre langues par correspondance après la session, et d'adopter les décisions en quatre langues au cours de la session ;

Invite l'Assemblée à procéder de la même manière pour l'adoption de son rapport.

Décision EC-54/4 de la COI

Dates et lieu des prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée

Le Conseil exécutif,

Convaincu que les prochaines sessions des organes directeurs de la COI pourront se tenir au Siège de l'UNESCO en 2022 et 2023,

Considérant l'expérience acquise pendant l'exercice biennal 2020-2021,

Recommande à l'Assemblée d'identifier une période de 3,5 jours ouvrables en juin 2022 pour la 55^e session du Conseil exécutif et une période de six jours ouvrables pour la 32^e session de l'Assemblée en juin/juillet 2023, laquelle sera précédée d'une 56^e session du Conseil exécutif d'une journée, en évitant tout conflit de calendrier éventuel avec d'importantes réunions ou journées culturelles.

Décision EC-54/5 de la COI

Rapport

Le Conseil exécutif,

Ayant adopté ses décisions en séance plénière le 14 juin 2021, à titre de recommandations du Conseil exécutif à la 31^e session de l'Assemblée,

Accepte d'examiner le rapport de sa 54^e session établi par le Secrétariat en vue de son adoption par correspondance après la session dans le même délai que celui prévu par l'Assemblée pour l'adoption de son rapport.